

## Vous êtes concernés par le décret tertiaire ?

Nous vous accompagnons dans votre mise en conformité et dans votre démarche de réductions des consommations énergétiques et de maîtrise des coûts.



### Déclaration OPERAT

Création de votre compte sur la plateforme OPERAT,  
Collecte de vos factures,  
Choix de l'année de référence, analyse et déclaration.

**OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE**



### Audit énergétique

Visite de votre site,  
Analyse du bâti, des systèmes et de leur pilotage,  
Identification des gisements d'économies d'énergies  
et d'optimisations financières.

**SUIVI DES PERFORMANCES**



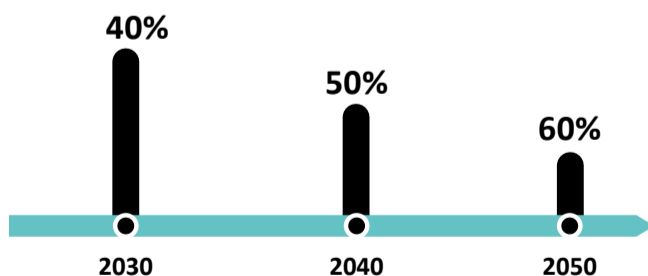
### Accompagnement Décret Tertiaire

Atteinte des **objectifs 2030 - 2040 - 2050**,  
Préconisations avec plan d'actions,  
Retour sur Investissement.

**VALORISATION**

## Décret tertiaire

Objectif de réduction des consommations énergétiques



## Contactez-nous

Ingrid RAZNY - Directrice du développement commercial Maîtrise d'oeuvre France

06 44 05 19 67 - [ingrid.razny@beg-ing.com](mailto:ingrid.razny@beg-ing.com)